



« La distinction entre réfugiés et déplacés est dépassée »

Le haut-commissaire aux réfugiés, Antonio Guterres, appelle à définir de nouvelles protections pour les victimes du changement climatique

La communauté internationale doit inventer de nouveaux mécanismes de protection pour les réfugiés climatiques», estime le haut-commissaire de l'ONU pour les réfugiés, Antonio Guterres. A l'heure où l'avenir du climat se négocie à Copenhague, l'ancien premier ministre portugais a précisé devant quelques journalistes, lundi 14 décembre, à Paris, sa vision de l'assistance à ces nouveaux réfugiés qu'aucun texte international ne protège: le mandat du Haut-Commissariat aux

Les catastrophes climatiques ont fait 20 millions de déplacés en 2008 selon l'ONU. En 2050, ils seront 200 millions

réfugiés (HCR) couvre les personnes ayant quitté leur pays en raison de persécutions, pas les migrations liées à l'environnement.

Le « patron » du HCR appelle les gouvernements à prendre en compte le « coût humain » du réchauffement, qui sera d'après lui la « première cause de déplacements forcés dans les années à venir », devant les conflits. Les catastrophes climatiques ont fait 20 millions de déplacés en 2008 selon l'ONU. En 2050, ils seront 200 millions. La fréquence des ouragans, des inondations et des sécheresses a déjà triplé en trente ans. S'y ajoutent la désertification et l'érosion des côtes et des sols.

« La plupart des victimes du climat sont difficiles à protéger car ce

sont des déplacés internes, placés sous la seule protection de leur propre pays. Or, les gouvernements en question font parfois partie du problème plus que de la solution », relève M. Guterres.

Pour le haut-commissaire, « la distinction actuelle entre réfugiés et déplacés est dépassée par les effets du changement climatique ». D'abord parce que « la rarefaction des ressources multiplie les conflits, donc les réfugiés, même quand l'aspect politique domine, comme au Darfour ». Ensuite car « dans une même zone, des populations peuvent fuir qui un conflit, qui une sécheresse, comme en Afghanistan ».

Enfin, parce qu'il est difficile, face à une dégradation lente de l'environnement, de distinguer un réfugié climatique d'un migrant économique, un exode forcé d'une migration choisie. « Ce qui clair, c'est que de plus en plus de gens vont se déplacer sous l'effet direct ou indirect du changement climatique », résume M. Guterres.

Comment leur porter assistance et protection ? Pour le haut-commissaire, il n'est pas question de les inclure dans la Convention de 1951 sur les réfugiés : « Dans le contexte actuel, marqué par des débats émotionnels sur les migrations, rouvrir la convention risquerait de la fragiliser. »

Selon M. Guterres, les migrations liées au climat seront pour la plupart de courte durée. « Je milite pour la création d'instruments juridiques et de mécanismes de protection plus flexibles que la convention de 1951, mais qui imposent des obligations aux Etats, comme une

convention de protection temporaire », explique-t-il.

Reste la question des petites îles englouties par les océans, entraînant avec elles des Etats entiers, comme les Maldives. « Il y a là un vide juridique. La convention sur les apatrides est faite pour des individus, pas pour toute une nation. Il faut leur trouver un pays d'accueil, mais aussi organiser la protection collective de leur culture, de leur identité. Les instruments actuels ne le permettent pas. »

Pour M. Guterres, nul besoin de créer une nouvelle agence pour appliquer ces futurs dispositifs : « Le HCR est prêt à jouer son rôle, avec d'autres. Et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est là, même si les Etats n'ont jamais voulu lui donner de pouvoir. » L'OIM qui a proposé une définition large des réfugiés climatiques et appelé, le 8 décembre, à revoir les conventions existantes.

« La communauté internationale est-elle prête à ouvrir ces discussions ? », s'interroge M. Guterres. La première étape se joue à Copenhague. « Le Nord doit mobiliser des fonds pour aider le Sud à atténuer l'impact humain du réchauffement, sachant que la migration sera une stratégie d'adaptation. » Critiquant les politiques migratoires « irrationnelles » des pays industrialisés, le haut-commissaire conclut : « Les pays riches ne peuvent pas à la fois refuser d'aider les pays pauvres à résister au changement climatique et fermer leurs frontières à ses victimes. » ■

Grégoire Allix